Genrer le développement régional? Les femmes et la condition féminine dans les CRD du Québec, 1992-2003

Dominique Masson Institut d'études des femmes et département de sociologie Université d'Ottawa

Depuis le début des années 1990, le gouvernement du Québec a opéré une série de transferts vers le niveau régional de responsabilités et de capacités jusque-là seuls apanages du gouvernement central. Des réformes régionalisantes ont touché des domaines importants de politiques, notamment la santé et les services sociaux, la formation de la main d'oeuvre et le développement régional. Ce qu'il est convenu d'appeler au Québec « la régionalisation » a accru le rôle des régions sur l'échiquier de l'intervention publique. Les transformations des mandats et de la gouvernance auxquels ces changements ont été couplés ont aussi donné aux nouvelles institutions régionales une dimension beaucoup plus politique, associant directement les acteurs régionaux à la gestion et à la mise en oeuvre, voire même à l'élaboration de politiques et de priorités d'action. Parmi ce nouveau concert d'acteurs, les groupes de femmes qui ont tenté, à travers leur participation aux Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRMPT), aux Comités régionaux d'économie sociale (CRÉS) et enfin aux Conseils régionaux de développement (CRD) d'inscrire les femmes et la condition féminine dans les processus de prise de décision dévolus à l'échelle régionale.

La régionalisation québécoise participe d'un phénomène plus vaste de restructuration des États qui, notamment en Europe et en Amérique du Nord, ont choisi au cours des deux dernières décennies de décentrer une partie de leurs pouvoirs vers le haut, c'est-à-dire vers des entités supranationales, et vers le bas, c'est-à-dire vers les régions, les métropoles et les municipalités. Certaines échelles territoriales de l'intervention politique ont ainsi vu leur importance s'accroître:

ISSN: 0705-4580 Printed in Canada/Imprimé au Canada

Cela à des degrés variables suivant les réformes et l'ampleur de la décentralisation prévue par chacune d'elles.

[©] Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales, XXVIII: 1 (Spring/printemps 2005), 73-92.

c'est le cas notamment de l'échelle régionale (Brenner 1999; Jones et MacLeod 1999; MacLeod et Goodwin 1999). Les décentrements infranationaux ont également entrainé une reconfiguration des rapports entre État et société civile, ainsi qu'entre diverses catégories d'acteurs. Certains, comme Swyngedouw (1997), allèguent que les acteurs sociaux plus faibles se voient exclus des nouveaux modes de gouvernance accompagnant ces changements d'échelle. D'autres, comme Marston (2000), suggèrent au contraire que ces transformations peuvent fournir des ouvertures à des identités politiques jusque-là marginalisées.

Ces identités politiques et les revendications identitaires qui en découlent sont parfois perçues soit comme de simples célébrations de « la différence », soit comme l'affirmation d'« intérêts particuliers ». Pour les philosophes politiques féministes Nancy Fraser (1998) et Iris Marion Young (2000), demandes de reconnaissance identitaire et demandes de justice redistributive -- ou plus largement de justice sociale -- sont au contraire intimement liées. Selon Young, loin d'être purement expressives, les demandes pour la reconnaissance d'une identité collective particulière dans le champ du politique -- qu'il s'agisse des femmes, des autochtones, de groupes ethniques ou linguistiques -- « are usually tied to questions of control over resources, exclusion from benefits of political influence or economic participation, strategic power, or segregation from opportunities. A politics of recognition (...) usually is part of or a means to claims for political and social inclusion or an end to structural inequalities » (2000: 105). La constitution d'identités politiques s'est également avérée un élément crucial des luttes pour l'extension de la démocratie et de la citoyenneté (Jenson 1993). L'inclusion progressive, dans les structures de représentation et les programmes et politiques, de l'identité « femmes » et des réalités, besoins et intérêts qui y sont associés a contribué au cours des dernières décennies à une redéfinition des citoyennetés nationales (Jenson 1996) et urbaines (Wekerle 2004), tant au plan de la participation démocratique que de l'intégration dans l'intervention publique des principes de spécificité et d'équité liés au genre, ainsi que d'égalité réelle entre citoyens et citoyennes.

Les groupes de femmes ont-ils réussi à profiter des changements créés par la régionalisation québécoise pour influencer en ce sens les politiques dévolues à l'échelle régionale? Malgré un extérieur plus inclusif, soutient Denyse Côté, les nouveaux mécanismes de prise de décision régionalisée sont restés imperméables à leurs analyses et leurs demandes (1995). Examinant le cas des Comités régionaux d'économie sociale, celle-ci conclut que, malgré une forte présence dans ces comités, les groupes de femmes ont « perdu la lutte pour le discours » et n'ont pas réussi à imposer leur vision (Côté 2005). Le bilan fait par les participantes aux mécanismes consultatifs prévus par les Régies régionales en santé et services sociaux est quant à lui négatif ou fortement mitigé (Bernier et al 2003; RQASF 2004). D'autres chercheuses, par contre, avancent que même si les organisations de femmes ont moins de moyens que d'autres acteurs pour peser sur les décisions, elles demeurent des « actrices de changement », « capables de persuader, de négocier » (Lafontaine et Thivierge 1997). Le cas du Conseil régional de développement de la région de Québec, étudié dans Osmann (1997), Frohn et Piché (1997) et Brais et Frohn (2002) suggère que malgré les obstacles et difficultés, l'impact

de la participation des groupes de femmes n'est pas négligeable et doit être apprécié en fonction d'une grille d'analyse multidimensionnelle.

Les nouvelles formes de gouvernance mises en place par la régionalisation n'offrent donc pas toutes les mêmes ouvertures à l'action politique féministe.² Par ailleurs, comme le soulignent fort justement Brais et Frohn (2002: 64), l'effet de l'action des groupes de femmes sur les institutions et politiques régionalisées gagnerait à être plus largement et plus précisément documenté. Répondant à cet appel, le présent article présente un bilan synthétique des modalités et des conséquences de l'engagement des groupes de femmes dans les Conseils régionaux de développement québécois, entre 1992 -- date de la régionalisation des interventions en matière de développement régional -- et décembre 2003 -- date du remplacement des CRD par les Conférences régionales des élus. Il poursuit des réflexions issues d'un programme de recherche financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada³ et dont certains aspects ont été explicités ailleurs de façon plus détaillée (voir Masson 2001, 2003, 2004).

La première partie de l'article s'attache à la période 1992-1996. Les principales caractéristiques institutionnelles mises en place par la réforme de 1992 et les motifs de l'engagement progressif des groupes de femmes dans l'arène du développement des régions sont exposés. Le texte relate ensuite les luttes menées par ces actrices pour la reconnaissance et l'inclusion de l'identité-femmes dans les structures de représentation des CRD et dans la première génération de plans stratégiques régionaux. La deuxième partie de l'article se concentre plus longuement sur la période 1997-2003. Cette période se distingue par des transformations importantes du contexte politique, dont l'adoption d'une 5^{ième} orientation à la *Politique en condition féminine* concernant la place des femmes dans le développement régional, ainsi que par un réseautage et une concertation accrues des actrices régionales réunies au sein du *Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional*. Cette période est également mar-

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude sur la participation de représentantes de groupes de femmes aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

La description et l'analyse présentées ici reposent sur une collecte de données comprenant: 1) les politiques québécoises de développement régional et autres politiques ou documents gouvernementaux pertinents; 2) des documents produits entre 1998 et 2000 par les comités Femmes et développement régional dans 10 régions du Québec et présentant leurs analyses et priorités d'action dans le cadre des processus d'élaboration des Plans régionaux de développement de deuxième génération; 3) les procès-verbaux et des notes d'observation réalisées lors des réunions bi-annuelles du Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional entre 1999 et 2003 ainsi que les documents produits par le Réseau; 4) les plans régionaux de développement et ententes cadres de première (1992-1997) et de deuxième génération (1998-2003) de chacune des régions du Québec ainsi que les ententes spécifiques en condition féminine signées au 31 décembre 2003. Un questionnaire postal sur les structures et ressources internes allouées à la condition féminine a été administré auprès de tous les CRD entre décembre 1999 et février 2000. Les limites de cet article ne permettent pas de rendre justice à toutes ces données qui ont fait et feront l'objet d'autres publications. Tous mes remerciements aux participantes et participants à la recherche et aux membres du Réseau pour leur générosité, ainsi qu'au CRSH pour son soutien financier.

77

MASSON

quée par une plus grande institutionnalisation de la présence et des intérêts des femmes dans la deuxième ronde de planification stratégique entreprise par les CRD. L'article conclut avec une évaluation qui se veut nuancée de l'impact de ces mobilisations sur l'inclusion des questions liées au genre dans le système de représentation et dans les politiques et interventions sous la responsabilité des CRD.

1992-1996 : les CRD, un nouveau terrain pour les groupes de femmes

La régionalisation du développement régional

C'est la réforme Picotte de 1992 qui, dans Développer les régions du Québec (gouvernement du Québec 1992) transforme les échelles et les modes de gouvernance du développement régional au Québec. Cette réforme marque en effet l'abandon de la planification centralisée et unifiée qui avait caractérisé la période précédente. L'État-planificateur d'hier se mue en « État-accompagnateur » (Klein 1995). Sans abandonner ses responsabilités dans la provision des services publics de base, l'État provincial se réserve désormais un rôle de coordination et de soutien partenarial aux régions dont l'initiative et le dynamisme doivent désormais trouver à s'illustrer dans les actions concertées des « forces vives du milieu ». Bref, les régions doivent désormais prendre la responsabilité de leur propre développement. Dans cette perspective, la réforme va opérer une refonte des Conseils régionaux de développement -- organismes jusque-là consultatifs et composés principalement d'élites des secteurs municipaux et des affaires. Les nouvelles instances de développement régional doivent compter au moins un tiers d'élus municipaux et de députés auxquels s'ajoutent, dans une proportion d'environ les deux tiers, des « agents de développement socio-économique » -- organisations patronales et syndicales, institutions financières, corporations de développement économique, entre autres, et des « organismes dispensateurs de services » en provenance des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, et du milieu communautaire. Les nouveaux CRD se voient confier un mandat de décentralisation partielle qui consiste à déterminer, à l'intérieur de plans stratégiques quinquennaux, de grands axes, priorités et stratégies de développement, ceci en fonction des spécificités régionales et en harmonie avec les interventions régionalisées des différents ministères. Une entente cadre de développement visant la mise en oeuvre du plan est ensuite signée entre chaque région et le gouvernement du Québec. Le financement est assuré par des fonds régionalisés ainsi que par l'implication des ministères et des acteurs des milieux régionaux dans des ententes spécifiques sectorielles et autres formes d'actions concertées.

Le passage d'un régime essentiellement étatique de prise de décision publique à un modèle de « gouvernance partagée avec la société civile » (Masson 2001) introduit dans les institutions qui en sont l'objet une dynamique proprement politique, laquelle entraîne souvent des effets inattendus. C'est le cas dans les

CRD, où, bien que la réforme n'aie prévu aucun mécanisme de représentation des femmes et de la condition féminine, des ouvertures sont néanmoins créées qui seront saisies par les groupes de femmes en région.

Ces derniers, il est important de le mentionner, sont peu intéressés au développement régional avant la réforme. Les organisations du mouvement des femmes démontrent en effet fort peu d'intérêt à l'époque envers un domaine dont les enjeux sont perçus comme largement étrangers à leurs champs d'interventions (Masson et Tremblay 1993 : 165-167). Quelques groupes de femmes se sont néanmoins impliqués dans les sommets socio-économiques de la deuxième moitié des années 80 dans un petit nombre de régions, comme par exemple en Estrie, en Outaouais, et sur la Côte-Nord. Certains CRD ont également fait place au sein de leur conseil d'administration à une représentante de la Table régionale de concertation des groupes de femmes avant 1992 (CSF 1995 : 10). Si ces formes d'investissement des institutions du développement régional demeurent pour un temps marginales, la posture largement indifférente des groupes de femmes et de leurs Tables de concertation se modifie dramatiquement au cours de la première moitié des années 1990.

Si l'attention des groupes de femmes se porte au cours de cette période vers le palier régional, c'est d'abord parce que l'espace politique de toute une série de leurs revendications semble vouloir s'y déplacer. En effet, la « régionalisation » dans laquelle s'engage le gouvernement québécois déplace vers les régions des pouvoirs concernant toute une série d'enjeux d'importance pour les femmes. Les décideurs régionaux, constatent les Tables de concertation de groupes de femmes, se trouvent ainsi en position de prendre des décisions qui peuvent influer de façon significative sur les conditions de vie des femmes des régions (Boucher 1999 : 12). De plus, les effets délétères sur les femmes des restructurations du marché de l'emploi deviennent de plus en plus visibles aux yeux des militantes. Les questions d'accès au travail et à la formation, ainsi que la pauvreté des femmes, déjà à l'agenda politique du mouvement des femmes québécois, se voient ainsi portées à l'avant-scène. La marche *Du pain et des roses* de 1995 est l'occasion pour les groupes de femmes de développer un discours critique sur l'économie, laquelle devient un enjeu féministe (Côté 2005).

Dans ce contexte les CRD, définis par le gouvernement comme les arènes où doivent se décider les priorités du développement économique des régions, vont apparaître pour un nombre de plus en plus important de groupes de femmes comme des leviers potentiels pour l'amélioration de la situation économique des femmes. La réforme a également élargi la définition du développement régional au-delà du seul développement économique. En effet, l'élaboration des plans stratégiques régionaux confiée aux CRD inclut désormais la formulation de priorités de développement et de moyens d'action dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et plus largement dans tout ce qui concerne le développement social des collectivités. L'action sur le terrain des CRD et du développement régional deviendra donc, progressivement, une priorité pour les groupes de femmes réunis au sein de leurs Tables régionales de concertation (Boucher 1999 : 23).

Des luttes de reconnaissance et l'inclusion

L'élargissement de la participation qui marque la nouvelle composition institutionnelle des CRD crée des ouvertures propices à l'inclusion de nouveaux acteurs. La
réforme de 1992, toutefois, n'interpelle pas nommément les groupes de femmes
(Côté et Fortin 1994), pas plus qu'elle ne mentionne la condition féminine dans sa
vision d'un développement qu'elle veut pourtant « global ». La période 1992-1996
en sera donc une de luttes et de pressions sur les CRD pour la reconnaissance et
l'inclusion de l'identité-femmes dans la gouvernance du développement régional.
Ces luttes et pressions ont un double objectif. D'une part, faire reconnaître et
inclure « les femmes » comme identité politique pertinente aux discussions et aux
processus de prise de décision, c'est-à-dire comme sujets politiques légitimes des
interventions en matière de développement régional. D'autre part, le premier
exercice de planification stratégique est également le lieu de mobilisations visant
la reconnaissance et l'inclusion des femmes et de la condition féminine comme
objets recevables et autorisés des interventions prévues dans les plans régionaux
de développement.

Deux éléments de la réforme de 1992 servent de points d'entrée à la première revendication. En effet, celle-ci requiert que la composition des CRD soit « représentative » des milieux régionaux, et qu'elle fasse une place aux organisations existantes de concertation, y compris celles du secteur communautaire. Dans les années qui suivent la réforme, les Tables de concertation des groupes de femmes demandent à être reconnues à ce titre par leurs CRD. De plus, elles soutiennent que « les femmes » doivent jouir d'une représentation officielle dans les CRD pour que ceux-ci soient véritablement représentatifs de leurs collectivités régionales. À cet effet, un siège-femmes, ou siège réservé à la condition féminine au conseil d'administration du CRD, occupé par une représentante déléguée par la Table et servant de véhicule à la représentation des enjeux de femmes dans le développement régional, sera réclamé dans la très grande majorité des régions du Québec.

Si quelques CRD accordent ces sièges-femmes sans trop de discussions, notamment dans quatre des cinq régions où une représentation de la Table régionale de concertation était déjà effective avant 1992, les autres expriment des résistances parfois profondes. Accorder un siège réservé aux femmes ouvrirait la porte à des demandes de toutes les autres « clientèles particulières » : jeunes, personnes âgées, handicapés, etc., alors que la représentation dans les CRD s'articule plutôt autour de la notion d'acteurs et de décideurs du développement. A contrario, les groupes de femmes font valoir que les femmes, loin d'être une clientèle particulière, constituent plus de la moitié de la population des régions. Leur contribution en travail, salarié comme non salarié, au développement économique et social de leur région est soulignée afin de revendiquer pour elles le statut d'actrices du développement. Dans un avis publié en 1994, le Conseil du statut de la femme vient appuyer la demande de sièges-femmes « comblé[s] par des femmes déléguées par des groupes voués à la défense des intérêts des femmes pour répondre à des besoins de la population féminine » (CSF 1994 : 66). Cependant, malgré l'appui du Conseil, des pressions répétées et opiniâtres des groupes de femmes

seront souvent nécessaires pour en arriver à obtenir ces sièges (Latérière et Voyer 1995).

À cette « politique de présence » visant à faire reconnaître la légitimité de mécanismes de représentation spécifique des femmes dans les CRD s'articule également une « politique des intérêts ».4 La représentation des femmes comme identité politique dans les processus de prise de décision des CRD ne se limite pas à l'obtention d'une participation formelle dans les structures. Avec ou sans la reconnaissance conférée par le siège-femmes, les groupes de femmes vont ainsi s'engager, dans les années 1992, 1993 et 1994, dans les processus d'élaboration de la première génération des planifications stratégiques afin d'y représenter les intérêts des femmes. Dans onze régions, des comités « Femmes et développement régional » sont créés à cet effet. Formés de représentantes de groupes de femmes et de leurs Tables de concertation, et s'associant des femmes d'affaires, des élues municipales, et d' autres femmes « ayant une expertise en développement régional » (CSF 1995: 12), ces comités avancent des propositions d'action dont ils demandent l'inclusion dans les plans. Ces propositions constituent une première tentative de construction politique des femmes et de la condition féminine comme objets pertinents et légitimes des politiques de développement régional. Face à cette innovation, les CRD se montreront d'abord assez peu réceptifs.

L'examen des premiers plans stratégiques régionaux⁵ montre que six régions (sur les 16 que compte le Québec à l'époque), soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Montérégie, l'Outaouais, la Côte-Nord, Mauricie-Bois-Francs et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont intégré des propositions soumises par les comités Femmes et développement régional et se sont donnés des objectifs, axes d'intervention ou stratégies d'action concernant les femmes et la condition féminine. À titre d'illustration, mentionnons le plan stratégique du CRD de la région Mauricie-Bois-Francs (CRD-04 1994), lequel inclut parmi ses « enjeux d'avenir » pour l'exercice 1994-1999 celui de « miser sur l'apport des femmes » à la croissance économique et à la prise de décision (p. 44) et ce en mettant l'accent sur le soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'équité en emploi pour les projets acceptés par le CRD-04, le soutien à l'employabilité des femmes, le développement de services de garde et l'accroissement de la présence des femmes dans les structures décisionnelles (ce dernier objectif incluant la reconnaissance des groupes de femmes comme «

^{4.} Dans cette formulation, consacrée par la philosophe politique Anne Phillips (1991), la politique de présence réfère à la représentation physique des femmes dans le corps politique, c'est-à-dire comme actrices et décideuses de plein droit. La politique des intérêts (ou, plus largement, politique des idées) renvoie quant à elle à la représentation des intérêts, besoins, enjeux et préoccupations des femmes. Pour une discussion détaillée des différentes modalités d'une politique de présence des femmes dans les CRD, voir Masson (2001). Pour un exposé et une discussion de la constitution des intérêts des femmes dans le même contexte, voir Masson (2003).

^{5.} Lors d'une première étape du programme de recherche dont cet article est issu, les plans stratégiques régionaux et ententes cadres régionales ont été obtenus de chacun des 16 CRD du Québec et lus afin de repérer les éléments de contenu révélateurs de préoccupations concernant les femmes et la condition féminine, c'est-à-dire comprenant les mots temme(s), féminin(e), ou autres indications linguistiques pertinentes (comme par exemple dans l'expression: « tenir des statistisques sexuées »).

partenaires à part entière ») (p.183-184). Six autres régions ne font cependant aucune référence aux femmes ou à la condition féminine dans leur plan stratégique régional, et trois régions ne mentionnent les femmes qu'une seule fois dans l'ensemble de leur plan.⁶

Les résultats de ces premiers efforts pour faire inclure les femmes comme objets recevables et autorisés des politiques et interventions en matière de développement régional sont donc mitigés, sinon peu encourageants dans une majorité de régions du Québec. Ceci s'explique par un certain nombre de facteurs, dont, au premier chef, la participation inégale des groupes de femmes et de leurs allié-e-s dans les processus de planification stratégique. Le terrain du développement régional est un nouveau champ d'action, et la mobilisation doit se constituer dans chacune des 16 régions. De plus, toutes les Tables de concertation ne sont pas convaincues au même degré de l'importance d'investir ce champ. Au-delà de la nécessaire mobilisation des groupes de femmes toutefois, l'existence de mécanismes formels de représentation de la condition féminine dans les CRD apparaît comme le facteur décisif de l'inscription dans les plans. En effet, cinq des six régions ayant intégré de façon significative des priorités en matière de condition féminine bénéficiaient de la présence d'un siège-femmes ou d'un comité Femmes et développement régional⁷ reconnu par le CRD. À l'inverse, les neuf CRD sans sièges-femmes lors de la première planification stratégique n'ont fait que très peu, ou pas du tout référence à la condition féminine. Finalement, la résistance de certains acteurs régionaux à l'idée que le développement régional soit un lieu pertinent pour traiter des questions de condition féminine joue très probablement un rôle explicatif (CSF 1995, Osmann 1997).

1997-2003: nouveau contexte et 2^{ième} génération de planifications stratégiques

La 5ième orientation : un point tournant

Le nouvel intérêt des organisations de femmes pour le développement régional et les percées très inégales faites par ces dernières, dans des luttes menées à la pièce et sans grand support institutionnel, ne passent pas inaperçus des féministes d'État -- c'est-à-dire des fonctionnaires et des institutions de l'appareil d'État chargés du dossier de la condition féminine. Celles-ci se montrent également fort préoccupées de l'impact négatif que pourrait avoir la régionalisation dans son ensemble sur beaucoup de questions qui touchent les femmes (Minguy 2003). Après consultation auprès des Tables de concertation des groupes de femmes, des CRD et des représentants de divers ministères, le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec prépare et fait adopter une 5 ienne orientation à sa *Politique*

en matière de condition féminine. Cette orientation, intitulée La place des femmes dans le développement des régions, vient reconnaître officiellement les femmes et la condition féminine comme sujets et objets désirables et légitimes du développement régional au Québec. En cela, elle met en place des conditions nettement plus favorables à l'avancement des demandes des organisations de femmes et modifie de façon substantielle les relations entre les actrices régionales et les CRD.

La 5^{ième} orientation prend acte des « grands courants qui transforment la société québécoise » c'est-à-dire, nommément, de la régionalisation et de l'accroissement des pouvoirs des structures locales et régionales (gouvernement du Québec 1997: 3). Pour le Secrétariat, « le processus de régionalisation rend [...] la mobilisation des instances locales et régionales indispensables » et « le relais » des objectifs gouvernementaux en matière d'égalité et d'amélioration des conditions de vie des femmes « doit être pris en région » (1997: 18). Par la voix du Premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, la 5^{ieine} orientation enjoint les instances locales et régionales de « créer les conditions nécessaires à la juste place des femmes dans le développement des régions » et les invite « à reconnaître les femmes à part entière comme agentes et bénéficiaires du développement local et régional » (1997 : iii). Deux grands axes d'action doivent assurer cette reconnaissance. Le premier, « la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales », vise une meilleure inclusion des femmes comme sujets politiques du développement des régions. Cette politique de présence est structurée autour d'une demande d'élargissement de la démocratie (1997: 6) et privilégie l'augmentation du nombre de femmes parmi le corps des décideurs régionaux. Elle sera assortie, en 1999, d'un programme de subventions de 5 millions répartis sur cinq ans, A égalité pour décider, destiné aux organismes sans but lucratif et visant la réalisation de ces objectifs (Secrétariat à la condition féminine 1999). Le deuxième axe, « la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes », concerne la représentation des femmes comme objets du développement des régions. Cette politique des intérêts privilégie elle aussi de nouveaux mécanismes: la création de structures internes en matière de condition féminine dans les institutions régionales, l'octroi de ressources et en particulier de personnel pour prendre en charge ce dossier, et finalement l'adoption de l'analyse différenciée selon le sexe (ou ADS) dans les processus d'élaboration de politiques. 8 La mise en oeuvre de la 5^{ième} orientation repose sur une collaboration entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Régions lui-même, qui en confie le dossier à un-e agent-e du ministère dans chacune des régions.

La 5^{ième} orientation accorde tout le support institutionnel et le poids que lui confère son statut d'orientation gouvernementale à l'idée d'une représentation spécifique des femmes dans le développement régional. En transformant ainsi le contexte de l'action des groupes de femmes et en donnant un nouveau rôle aux régions dans la réalisation des engagements gouvernementaux en matière de condition féminine, elle crée des conditions favorisant une meilleure réception par

⁶ L'information n'est pas disponible pour une des seize régions.

Ou son équivalent : Table femmes, Commission sectorielle femmes. Comité de condition féminine, etc.

Sur l'intérêt du Secrétariat à la condition féminine pour l'analyse différenciée selon le sexe et les actions en ce sens du gouvernement du Québec, voir Massé (2002).

MASSON

les CRD des demandes des actrices régionales. L'adoption de la 5^{ième} orientation offre également à ces dernières des ressources politiques (une légitimité et une crédibilité nouvelles), des ressources financières (un programme de subventions) et des ressources discursives (un argumentaire) qui seront mobilisées, au cours de la période 1997-2003, pour vaincre les résistances des CRD et obtenir de meilleurs termes d'inclusion.

S'organiser provincialement pour agir régionalement

Un autre événement transforme le contexte de l'action et fournit d'autres types de ressources politiques qui auront des effets significatifs au cours de la période 1997-2003. Il s'agit de la création, en 1995, du *Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional.* Le *Réseau* apparaît comme une réponse aux difficultés posées à l'action collective par la régionalisation. Le changement d'échelle de l'intervention publique qu'implique la régionalisation a en effet pour corollaire une multiplication des lieux de prise de décision. Cette multiplication a des conséquences directes pour l'action collective dont toutes les dimensions -- mobilisation des actrices, formulation de revendications, évaluation du contexte politique, création d'alliances, élaboration de stratégies, etc. -- doivent être organisées à neuf sur les 16 territoires régionaux (17 à partir de 1997). Très rapidement, les actrices régionales voient la nécessité de se regrouper pour contrer l'isolement dans lequel les plonge cette fragmentation territoriale des espaces politiques.

Le fonctionnement du *Réseau* est appuyé organisationnellement par le CIAFT (le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail), une organisation féministe provinciale, et jouit d'un support financier du ministère des Régions entre 1996 et 2002 (CIAFT 2003: annexe). Le *Réseau* établit une structure de coordination de l'action des représentantes régionales. Deux rencontres annuelles ont pour but de permettre aux représentantes de partager leurs expériences des diverses réalités régionales, d'échanger des informations utiles, et surtout d'effectuer une mise en commun de leurs réflexions, analyses et stratégies. Des formations (par exemple sur les nouvelles structures régionales, le partenariat, les stratégies d'influence et de lobbying, ou encore sur l'analyse différenciée selon les sexes) et des recherches complètent l'ordre du jour.

Les réunions du *Réseau* permettent une prise de conscience, malgré les différences existant entre les CRD, de la similarité des enjeux et des obstacles identifiés par les représentantes dans leurs régions respectives. Alors que toutes sont à faire les mêmes pressions en parallèle dans leurs CRD, les risques, bien réels, « d'avoir à réinventer la roue » dans chaque coin de pays sont atténués dans une certaine mesure par les transferts de connaissances, d'innovations et de straté-

gies d'une région à l'autre. Le *Réseau* se donne également le mandat de faire pression sur les différentes instances qui, à l'échelle provinciale et à des degrés divers, demeurent impliqués dans la gouvernance du développement régional et peuvent influer sur les décisions des CRD: le ministère des Régions du Québec, le Secrétariat à la condition féminine, l'Association des régions du Québec. Finalement, et de façon tout aussi importante, alors que les CRD s'engagent pour une seconde fois dans l'exercice de planification stratégique régionale, ce regroupement contribue à l'établissement progressif d'un argumentaire partagé (voir CIAFT 1999a, 1999b) dans lequel puisent les demandes des actrices dans chacune des régions.

Identité-femmes et planifications régionales de 2ième génération

À partir de 1998, les CRD du Québec amorcent le processus de renouvellement de leurs planifications stratégiques quinquennales. Des exercices prenant souvent la forme de vastes consultations sont entrepris entre 1998 et 200210 pour définir à nouveau les priorités du développement de chaque région. Les actrices régionales porteuses de l'identité-femmes se présentent à ce deuxième exercice dans un contexte fort différent de celui des débuts. Des sièges-femmes existent dans onze régions en 1998, dans treize sur dix-sept en 2000. Des comités Femmes et développement régional (ou l'équivalent), auxquels participent des organisations de femmes, ont été intégrés au fonctionnement interne de onze CRD, agissent comme comité aviseur externe dans un autre, et tentent avec plus ou moins de bonheur de se faire valoir comme comités consultatifs dans quatre régions. 11 Suite aux recommandations de la 5 ième orientation, le dossier « condition féminine » a été confié à un membre du personnel dans quinze des dix-sept CRD (1999-2000). Seules les régions de la Montérégie et de l'Île-de-Montréal, toutefois, bénéficient de la présence à temps plein d'une agente à la condition féminine. Les possibilités d'alliance avec les décideuses des CRD croissent à mesure que la présence de celles-ci augmente dans les conseils d'administration. Leur proportion passe en effet de 14 % à 20 % entre 1992 et 1997 (CSF 1998:14) et continue par la suite sa courbe ascendante (CSF 2003a). Les rencontres provinciales du Réseau permettent la coordination et une certaine unification des discours et des stratégies d'action. Du côté gouvernemental, la 5ieme orientation affirme la pertinence et la légitimité de l'intégration de préoccupations concernant les femmes et la condition féminine dans le développement régional. Le ministère des Régions produit en 1999 un guide sur la place des femmes à l'intention des CRD (ministère des Régions 1999). Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme entreprend, à partir de 1998, la production d'Avis régionaux présentant des portraits statistiques construits sur base de données sexuées et suivis d'analyses et de recommandations sur la condition

Avec des contributions du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale en 2000 et du ministère des Affaires municipales et de la métropole, ainsi que d'Emploi-Québec en 2001 (CIAFT 2003: annexe).

Les processus d'élaboration des plans stratégiques régionaux ne procèdent pas au même rythme ni en même temps dans les différentes régions.

Ces informations concernent l'année 2000. L'information n'est pas disponible pour la région du Nord-du-Québec.

féminine s'adressant aux ministères et aux institutions régionales.12

C'est donc fortes d'une présence beaucoup plus institutionnalisée dans les structures et le fonctionnement d'une grande majorité de CRD, de l'existence du *Réseau* provincial, ainsi que d'une légitimité politique et d'un support gouvernemental accrus qu'une diversité d'actrices régionales, provenant d'horizons variés, entreprend au sein des comités Femmes et développement régional le travail visant à inscrire les femmes et la condition féminine parmi les priorités de la deuxième génération de planifications stratégiques des CRD.

Les demandes de ces comités s'articulent autour de quatre enjeux centraux¹³. L'accès des femmes à l'emploi est au coeur de leurs préoccupations. Une série de mesures est proposée dans différentes régions, dont l'adoption de politiques d'équité d'accès aux emplois nouvellement créés dans les économies régionales ainsi qu'aux programmes de formation offerts en entreprise; la création de partenariats avec les commissions scolaires et les entreprises pour favoriser l'entrée des femmes dans les emplois techniques, scientifiques et « non traditionnels »; de meilleurs services de formation et d'accès à l'emploi pour les jeunes femmes, les femmes pauvres, les mères monoparentales, les femmes immigrantes et celles issues des minorités ethnoculturelles. Le support à l'entrepreneuriat féminin est un deuxième enjeu soulevé par les comités Femmes et développement régional. Les recommandations énoncées à cet effet incluent l'organisation de campagnes de promotion de l'entrepreneuriat féminin auprès de la population, des milieux d'affaires et des institutions financières régionales, ainsi que la création de programmes et de services qui soient en mesure de répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les femmes entrepreneures, notamment en termes d'accès aux fonds de démarrage et au financement. Aussi central que celui de l'emploi, l'enjeu de la représentation politique se décline sur les mêmes thèmes que ceux avancés par la 5^{ième} orientation. Des propositions telles la promotion de la participation politique dans les instances régionales auprès des femmes et des décideurs, la création de banques de candidates, l'adoption de politiques d'équité, voire d'une véritable parité en matière de représentation veulent en concrétiser le premier axe, alors que des demandes de production de statistiques sexuées et d'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe se réclament du second. Finalement, une dernière série de recommandations, dont le contenu varie beaucoup selon les régions, vise l'amélioration de la qualité de vie des femmes à travers, par exemple, de meilleurs services de transport en commun, en particulier dans les milieux ruraux; une meilleure offre de services de garde, de services de santé, de loisirs et de logements publics; ainsi qu'un support aux organismes et activités visant à contrer la violence faite aux femmes.

L'analyse des plans stratégiques régionaux produits par les CRD entre 1998

et 200214 révèle une évolution substantielle de l'attitude des CRD à l'égard des demandes des actrices régionales réunies dans les comités Femmes. Le langage des plans stratégiques est inclusif dans la moitié des cas, le féminin y étant représenté de plein droit. Onze régions inscrivent une ou des préoccupations ayant trait à la condition féminine parmi les grands principes qui guident l'ensemble de leur plan. L'énoncé de vision du plan stratégique de développement de l'Île-de-Montréal affirme ainsi l'importance de « prendre en compte les réalités spécifiques des femmes et des hommes dans un objectif d'égalité » (CRD de l'Île-de-Montréal 2000: 1). Pour le CRD de la région des Laurentides, « le choix d'évoluer vers une société équitable doit d'abord reposer sur l'atteinte d'une équité entre les genres (hommes et femmes) » (CRD des Laurentides 2000: 10). Dans la vaste majorité des régions, les enjeux, mesures, et moyens d'action proposés par les comités Femmes et développement régional ont été, aux dires mêmes des actrices, intégrés en totalité dans les plans ou sans trop de modifications. Bien que trois régions se montrent encore timides à ce propos, tous les plans sauf un mentionnent des intentions spécifiques en matière de condition féminine. Le plan stratégique de développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en fournit un bon exemple. Il inclut des stratégies concernant les femmes pour chacun de ses trois grands axes d'intervention (économie, infrastructures, qualité de vie). Des moyens d'action concrets suivent ces énoncés de stratégies. Celles-ci affirment la volonté de la région de:

« Permettre aux femmes d'accéder à des emplois dans des secteurs clés de l'économie régionale.

 Créer des conditions favorables pour faire place aux femmes et à leurs préoccupations au sein des entreprises, des institutions et des organismes locaux et régionaux.

Favoriser l'accès et la réintégration [des femmes] au marché du travail.

Améliorer les conditions de vie des femmes.

 Aider à la prévention de la violence et à l'accueil des victimes d'actes violents. » (p.13)

 « Répondre aux besoins des familles », notamment en matière de services de garde (p.24).

« Développer une culture et une capacité entrepreneuriale en région, notamment auprès des femmes » (p.30) (CRD de l'Abitibi-Témiscamingue 1999)

Les femmes et la condition féminine sont rarement confinées à une section particulière des plans: la très grande majorité des régions adopte un mode d'intégration transversal où les énoncés concernant celles-ci sont arrimés aux grands axes régionaux d'intervention. On est encore loin, cependant, de moduler toutes les priorités et interventions régionales en fonction des rapports sociaux de sexe.

^{12.} Ces Avis régionaux, intitulés Les conditions de vie des femmes en [nom de la région] sont disponibles en version électronique sur le site du Conseil (http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/) dans la section Publications, sous le sujet « Développement local et régional ».

On trouvera un exposé de la méthodologie utilisée, du détail de ces enjeux, ainsi qu'une analyse des articulations discursives dont leur formulation fait l'objet dans Masson (2003).

^{14.} La méthodologie est la même que celle indiquée plus haut pour l'examen des plans stratégiques de première génération. Les données n'incluent pas la région du Nord-du-Québec. Les tableauxsynthèse des contenus par région et les références bibliographiques des 16 plans stratégiques et des 16 ententes cadres considérées sont disponibles dans Henrie (2002).

L'analyse de la position des enjeux de condition féminine dans la hiérarchie d'action des plans montre, de plus, que ces enjeux sont peu présents, malgré les positions de principes, parmi les « grands défis » et « axes » qui organisent les priorités régionales -- ils se retrouvent plutôt aux niveaux inférieurs, à l'échelon des stratégies ou même des moyens d'action qui actualisent ces priorités.

L'examen des ententes cadres -- les ententes signées entre les CRD et le gouvernement du Québec visant à assurer la mise en oeuvre des plans stratégiques régionaux -- révèle que celles-ci ont parfois été utilisées pour bonifier le plan régional en permettant l'ajout de mesures additionnelles en matière de condition féminine. C'est le cas par exemple pour la région du Centre-du-Québec. Toutefois, beaucoup de ces ententes cadres accusent des pertes parfois importantes par rapport au contenu des plans stratégiques, ce qui soulève certaines interrogations quant à la volonté réelle des principaux acteurs de traduire sur le terrain leurs déclarations d'intentions en matière de condition féminine.

Sur un ton plus optimiste, ajoutons toutefois que sept CRD ont signé, entre 1998 et 2003, des ententes spécifiques en condition féminine (ou l'équivalent), la palme de la région pionnière revenant au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ont suivi les CRD de la Montérégie (deux ententes), de la Côte-Nord (deux ententes), de la région Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec et de l'Estrie. Ces ententes sont le résultat de négociations entre les CRD et les divers partenaires régionaux et gouvernementaux sollicités pour la mise en oeuvre de projets concrets en condition féminine. Elles détaillent les activités et les engagements d'une diversité de partenaires: groupes de femmes, CRD, Fédérations régionales de caisses populaires, Commissions scolaires, Emploi Québec, ministères de l'Industrie et du commerce, des Affaires municipales et de la métropole, de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, etc. Parmi les projets et activités soutenus par les diverses ententes spécifiques en condition féminine, mentionnons à titre illustratif les suivants: soutien financier à des organismes d'intégration des femmes dans des emplois non-traditionnels et à des activités visant l'intégration des filles et des femmes dans des carrières en sciences et en technologie; soutien financier à un Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat féminin sur la Côte-Nord, au travail d'un comité Femmes et développement régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à l'embauche d'une agente à la condition féminine en Montérégie; adoption de politiques d'équité de représentation dans quatre régions, production de statistiques sexuées et mise en oeuvre de l'analyse différenciée selon les sexes; activités de promotion, de sensibilisation et de formation à la participation dans les instances décisionnelles, etc.

Si les premières ententes spécifiques sont de nature multisectorielle et engagent des montants relativement élevés (de 1.4 millions sur 5 ans au Saguenay-Lac-Saint-Jean à près de 2.8 millions sur deux ans en Montérégie), dans les années 2001 et 2002 les ententes spécifiques en condition féminine tendent à prendre un caractère plus ciblé. Elles portent, par exemple, uniquement sur les choix professionnels des filles en Outaouais, sur la participation politique des femmes en Estrie. Les montants reliés aux ententes accusent également une baisse considérable en 2002 et 2003, oscillant désormais entre 133,500 et 300,000 dollars sur 3 ans. Ces importants changements sont indicateurs des difficultés croissantes

rencontrées par les actrices régionales dans la signature d'ententes spécifiques. Le processus de négociation d'ententes multisectorielles est perçu par beaucoup comme étant trop lent et trop lourd. Plus troublant, les ministères seraient de moins en moins intéressés à financer des activités hors de leurs programmes existants et, rapportent plusieurs représentantes au *Réseau* en 2002, de plus en plus réticents à accepter de consacrer « de l'argent neuf » pour mettre en oeuvre les priorités régionales en matière de condition féminine.¹⁵

Conclusion : Genrer le développement régional?

Les changements d'échelle et des modes de gouvernance institués par la régionalisation québécoise ont ouvert -- plutôt que fermé -- des possibilités à l'expression d'identités politiques jusque-là exclues ou marginalisées dans les processus par lesquels se définit l'intervention publique. Le système de représentation mis en place en 1992 dans les CRD, en particulier, a offert une structure d'opportunités politiques qui a permis aux groupes de femmes de se mobiliser, en alliance large avec d'autres actrices locales et régionales et avec l'appui du féminisme d'État, pour articuler des demandes visant la reconnaissance et l'inclusion de l'identité-femmes dans la gouverne du développement régional. Jusqu'à quel point ces mobilisations ont-elles influé sur le fonctionnement et le travail des CRD au cours de la période 1992-2003? Dans quelle mesure ont-elles contribué à « genrer » le développement régional, c'est-à-dire à le rendre perméable à des préoccupations concernant les femmes, la condition féminine et les rapports sociaux de sexe?

Sur le plan de la participation politique, la politique de présence poursuivie par les actrices régionales a conduit à la mise en place de mécanismes instituant une représentation distincte des femmes dans les processus de prise de décision en matière de développement des régions. Fin 2003, des sièges réservés à la représentation de la condition féminine (sièges-femmes) existent dans treize régions sur dix-sept¹⁶ et des comités Femmes et développement régional sont associés au fonctionnement de treize CRD. Les siège-femmes, les comités Femmes et développement régional et le dossier « condition féminine » dans son ensemble sont soutenus par l'octroi de ressources humaines et financières dans la plupart des régions (même si de façon plutôt congrue sauf en Montérégie et sur l'Île-de-Montréal). Des politiques d'équité de représentation, voire des objectifs précis (incluant parfois la parité) visant à augmenter le nombre de femmes parmi les décideurs ont été adoptés par une majorité de CRD. De pair avec l'engagement des groupes de femmes dans le programme À égalité pour décider, ces efforts pour augmenter la participation politique des femmes ont résulté en une croissance significative (+9 % entre 1997 et 2003) de la présence des femmes dans les con-

^{15.} Notes d'observation prises lors de la réunion des 24 et 25 avril 2002 du Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional.

^{16.} Notons que dans deux régions (Île-de-Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean) les actrices régionales ont préféré d'autres mécanismes de représentation à la demande d'un siège-femmes.

seils d'administration des CRD. En novembre 2003, la moyenne québécoise se chiffrait en effet à 29 %¹⁷ et connaissait des pointes de plus de 40 % sur l'Île-de-Montréal et en Outaouais, ainsi que de 35 à 37,5 % dans les régions de Laval, du Centre-du-Québec et de Québec (CSF 2003a).

Les diverses actrices porteuses de l'identité-femmes ont donc réussi, au cours de la période 1992-2003, à établir « les femmes » comme sujets politiques distincts et légitimes dans le domaine du développement régional au Québec. Des règles plus inclusives de participation à la prise de décision, capables de reconnaître et de faire place à la spécificité des femmes comme groupe social, en sont le résultat. Ces gains contribuent non seulement à une extension de la démocratie à l'échelle régionale, mais aussi à sa redéfinition pour inclure des modalités de « représentation de groupe » à travers les sièges-femmes et le travail des comités Femmes et développement régional (sur ce sujet voir Masson 2001). À leur tour, ces mécanismes consacrent la reconnaissance de l'identité-femmes comme fondement d'interventions spécifiques en développement régional et établissent une base institutionnelle rendant possible une représentation continue des questions de condition féminine dans le travail quotidien des CRD. Ces conclusions rejoignent celles, connexes, de Wekerle pour qui les comités femmes (Women's Committees) ont été d'importants vecteurs de l'institutionnalisation de l'agenda du mouvement des femmes dans les gouvernements municipaux (2004: 255).

Sur le plan de l'intégration, dans les politiques et interventions sous la responsabilité des CRD, de préoccupations de spécificité, d'égalité et d'équité liées au genre, la politique des intérêts poursuivie par les actrices régionales a d'abord et avant tout permis l'élaboration et la diffusion d'un nouveau discours politique sur le développement des régions, un discours centré sur les réalités, besoins et intérêts spécifiques des femmes. En mettant l'accent sur les inégalités sociales de sexe et la nécessité de leur redressement, ces actrices ont réarticulé en termes féministes les objets traditionnels des politiques de développement régional que sont l'emploi, la formation de la main-d'oeuvre et l'entrepreneuriat. Elles ont également fait la promotion d'un développement social décliné lui aussi en fonction d'objectifs d'égalité et d'équité. L'examen des plans stratégiques révèle que les actrices régionales sont parvenues, et ce de façon beaucoup plus marquée au cours du second exercice, à y inscrire des principes directeurs, des stratégies et des movens d'action en matière de condition féminine. Force est de constater toutefois que cette dernière n'y pèse pas lourd et qu'elle doit y disputer l'attention avec toute une série d'autres priorités régionales. D'abord seules, puis avec le soutien politique de la 5ieme Orientation, les actrices porteuses de l'identité-femmes ont cependant réussi à redéfinir les frontières de ce qui compte comme « objets autorisés » du développement des régions au Québec en parvenant à y faire inclure les thèmes, tout à fait novateurs, de l'intervention en matière de condition féminine et de l'égalité politique entre les hommes et les femmes.

Faut-il pour autant écarter les gains faits au niveau du discours politique comme simple rhétorique en raison des retards, résistances et manquements dans leur mise en oeuvre? Non. D'une part, ce nouveau discours s'est effectivement traduit en un certain nombre d'interventions concrètes ayant une portée réelle sur le terrain. Les politiques d'équité adoptées par les CRD ont été implantées, contribuant aux résultats encourageants en matière de représentation politique des femmes exposés plus haut. Bien que de façon très inégale suivant les régions, les enveloppes monétaires gérées par les CRD, tout comme les engagements des différents partenaires dans les ententes spécifiques ont permis de financer des projets et des activités en condition féminine qui autrement n'auraient pas vu le iour. D'autre part, et de façon tout aussi importante, le discours politique n'est pas sans « effets de pouvoir » qui peuvent être l'objet d'une mobilisation stratégique: dans les termes mêmes des actrices régionales, le discours fournit des « poignées » pour l'action. Cette métaphore de la « poignée » indique que les actrices régionales ont une conscience claire que les transformations des discours politiques peuvent leur offrir des prises permettant de promouvoir plus avant leurs demandes de reconnaissance et d'inclusion de l'identité-femmes, et ce dans un avenir qui fait partie des calculs du présent.

La transformation par le gouvernement du Québec des CRD en Conseils régionaux des élus (CRÉ), en décembre 2003 (gouvernement du Québec 2003) a depuis reconfiguré le système de représentation politique et les rapports de pouvoir entre élus municipaux et société civile dans le domaine du développement régional. Ces transformations ont eu pour effet un affaiblissement notable de la représentation politique des femmes dans les nouvelles instances: chute du pourcentage de décideuses, perte de nombreux sièges-femmes et de plusieurs comités Femmes et développement régional. Dans ce contexte, c'est précisément le langage de la nouvelle politique -- l'inscription à l'article 99 de la nécessité pour les CRÉ de tenir compte des principes d'égalité et de parité des femmes dans l'élaboration de la troisième génération de plans quinquennaux -- qui, avec la résilience des actrices régionales et des gains institutionnels faits sous les CRD, portent l'espoir d'une poursuite de l'avancement des enjeux concernant les femmes et la condition féminine dans le développement régional au Québec.

Bibliographie

Bernier, Jocelyne, Bilkis Vissandjée et Marlène Dallaire. 2003. L'expérience de participation des groupes de femmes dans la planification régionale des services sociaux et de santé au Québec. Ottawa: Condition féminine Canada.

Boucher, Andrée. 1999. Quand les Tables parlent. Les Tables régionales de groupes de femmes: défis et perspectives. Montréal: Tables régionales de groupes de femmes du Québec.

Brais, Nicole et Winnie Frohn. 2002. « État local et mouvement des femmes à Québec: une étude de cas ». Lien social et politiques -- RIAC, 47: 55-66.

Brenner, Neil. 1999. « Globalization as Reterritorialisation: The Rescaling of

^{17.} À titre comparatif, mentionnons que la proportion de femmes dans les conseils municipaux la même année était de 24 %. De plus, elles comptaient pour seulement 12 % des préfets de MRC et 11 % des maires (CSF 2003a), ce qui aura un effet néfaste sur la représentation des femmes dans les organismes succèdant aux CRD en décembre 2003, les Conseils régionaux des élus (CRÉ) (CSF 2003b).

- Urban Governance in the European Union ». Urban Studies, 36: 431-451.
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). 1999a. Mettre le CAP sur la condition féminine... ou le guide féministe en intervention régionale. Montréal: CIAFT.
- ______. 1999b. Mettre le CAP sur nos histoires gagnantes. Montréal: CIAFT. . 2003. Présentation d'un projet de Fonds national pour le développement régional en matière de condition féminine. Document interne, 10 pages, janvier 2003.
- Conseil du statut de la femme (CSF). 1994. Femmes et démocratie de représentation: quelques réflexions. Québec: Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme
- . 1995. Intégration des femmes et des dossiers de condition féminine dans le processus de mise en place de la politique de développement régional. Québec: Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme.
- . 1998. Présence des femmes au sein des Conseils régionaux de développement de 1992 à 1997. Québec: Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme.
- _____. 2003a. Présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux. Série de tableaux statistiques par région (17) et compilations, 30 novembre 2003.
- . 2003b. Commentaires sur le projet de loi no. 34 Loi sur le ministère du Développement économique et régional. Québec: Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme.
- Côté, Denyse. 1995. « Développement communautaire et rapports sociaux de sexes: essai d'analyse sur toile de fond régionale », dans Denyse Côté, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay (dir.). Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional. Montréal: Les Éditions du remue-ménage, 109-130.
- Côté, Denyse. 2005. « Le débat québécois sur l'économie sociale: mais que sont nos politiques devenues? », dans Dominique Masson (dir.). Femmes et politiques: l'État en mutation. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 243-271.
- Côté, Denise et Fortin, Maryse. 1994. « Réformes et régionalisation: pratique de concertation des groupes de femmes l'Outaouais ». *Nouvelles pratiques sociales*, 7: 131-143.
- CRD-04. 1994. Le plan de développement stratégique régional (Région Mauricie-Bois-Francs-Drummond) Rapport synthèse. Adopté par le conseil d'administration le 16 juin. Québec: CRD-04.
- CRD de l'Abitibi-Témiscamingue. 1999. Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 1999-2003. Rouyn-Noranda: CRD de l'Abitibi-Témiscamingue
- CRD de l'Île-de-Montréal. 2000. Une métropole internationale et solidaire pour un développement durable. Plan stratégique régional 2000-2005. Des axes et priorités pour l'Île de Montréal. Montréal: CRDÎM.
- CRD des Laurentides. 2000. Plan stratégique régional 2000-2005. Laurentides: CRD des Laurentides
- CRD du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 1998. Entente spécifique sur la condition

- féminine au Saguenay-Lac-Saint-Jean, signée à Jonquière le 8 novembre 1998. 11 pages.
- Fraser, Nancy. 1998. « Penser la justice sociale: entre redistribution et revendications identitaires ». *Politiques et sociétés*, 17: 9-36.
- Frohn, Winnie et Denise Piché. 1997. « Stratégies féministes sur la scène politique locale et régionale », dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.). Femmes et représentation politique au Québec et au Canada. Montréal: Les Éditions du remue-ménage, 217-248.
- Gouvernement du Québec. 1992. Développer les régions du Québec. Québec: Gouvernement du Québec, Ministre délégué aux affaires régionales.
- . 1997. La place des femmes dans le développement des régions 5^{ièm} orientation. Québec: Gouvernement du Québec, Secrétariat à la condition féminine.
- Gouvernement du Québec, ministère du Développement économique et régional. 2003. *Projet de loi no 34*. Québec : Éditeur officiel du Québec. Consulté en ligne à http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/tele-charge.php? type= 5&file=2003C29F.PDF
- Henrie, Karine. 2002. L'intégration des enjeux de condition féminine dans le développement régional au Québec. Tableaux-synthèse du contenu des planifications stratégiques et ententes cadres de 2ème génération, analyse descriptive et discursive. Rapport produit pour le projet de recherche « Condition féminine et développement régional » (Dominique Masson, resp.). Université d'Ottawa.
- Jenson, Jane. 1993. « Deconstructing Dualities: Making Right Claims in Political Institutions », dans Glenn Drover et Patrick Kierans (dir.). New Approaches to Welfare Theory. Aldershot: Edward Elgar, 127-142.
- . 1996. « La citoyenneté à part entière peut-elle exister? », dans Alisa Del Re et Jacqueline Heinen (dir.). Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des États- providence de la représentation politique en Europe. Paris: L'Harmattan, 25-46.
- Jones, Martin et Gordon MacLeod. 1999. « Towards A Regional Renaissance? Reconfiguring and A Rescaling England's Economic Governance ». Transactions of the Institute of British Geographers, 24: 295-313.
- Klein, Juan-Luis. 1995. « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social: le cas du développement régional au Québec ». Lien social et politique -- RIAC, 33: 133-141.
- Lafontaine, Danielle et Nicole Thivierge. 1997. « Les femmes actrices de changement et le devenir des espaces urbains et ruraux régionaux au Québec ». Recherches féministes, 10: 137-153.
- Latérière, Hélène et Ginette Voyer. 1995. « Femmes et lieux de pouvoir régionaux: une présence à raffermir », dans Denyse Côté, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay (dir.). Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional. Montréal: Les Éditions du remue-ménage, 231-258.
- MacLeod, Gordon et Mark Goodwin. 1999. « Space, Scale and State Strategy: Rethinking Urban and Regional Governance». Progress in Human Geogra-

92 MASSON

- phy, 23: 503-527.
- Massé, Hélène. 2002. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec: vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité ». *International Management*, 7: 79-88.
- Masson, Dominique et Pierre-André Tremblay. 1993. « Mouvement des femmes et développement local ». Revue canadienne des sciences régionales, 16: 165-183.
- Masson, Dominique. 2001. « Gouvernance partagée, associations et démocratie: les femmes dans le développement régional ». *Politique et sociétés*, 20, 2-3: 89-115.
- . 2003. « Formation des discours politiques et articulation des "intérêts des femmes" dans le développement régional ». Communication au colloque « Dix ans d'analyses et d'interventions féministes en région: bilan et prospectives », ACFAS, 21 Mai 2003, Université du Québec à Rimouski.
- . 2004. « Economic Globalization, Regionalization, and Women's Movement Organizing in Québec ». Canadian Woman Studies, 23, 3-4: 171-174.
- Marston, Sallie A. 2000. « The Social Construction of Scale ». Progress in Human Geography, 24: 219-242.
- Minguy, Claire. 2003. « Un premier bilan des avis régionaux du Conseil du statut de la femme ». Communication au colloque « Dix ans d'analyses et d'interventions féministes en région: bilan et prospectives », ACFAS, 21 Mai, Université du Québec à Rimouski.
- Ministère des Régions. 1999. La place des femmes dans le développement des régions. Guide à l'intention des conseils régionaux de développement. Québec: Gouvernement du Québec, ministère des Régions et Secrétariat à la condition féminine.
- Osmann, Marie-Josée. 1997. Des groupes de femmes au sein d'un Conseil régional de développement: l'exemple de Québec. Enjeux et alliances. Sainte-Foy: Université Laval, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie.
- Phillips, Anne. 1991. Engendering Democracy. Cambridge, Polity Press.
- Réseau québécois pour la santé des femmes (RQASF). 2004. Agir ensemble pour la santé des femmes. Résumé de la recherche. Montréal: Réseau québécois pour la santé des femmes.
- Secrétariat à la condition féminine. 1999. Programme de soutien financier À égalité pour décider. Guide d'information. Québec: Secrétariat à la condition féminine.
- Swyngedouw, Erik. 1997. « Excluding the Other: The Production of Scale and Scaled Politics », in Roger Lee et Jane Wills (dirs.). *Geographies of Economies*. London: Arnold, 167-176.
- Wekerle, Gerda R. 2004. « Framing Feminist Claims for Urban Citizenship », dans Lynn Staeheli Eleonore Kofman et Linda J. Peake (dir.). Mapping Women, Making Politics. Feminist Perspectives on Political Geography. London: Routledge, 245-259.
- Young, Iris Marion. 2000. Inclusion and Democracy. Oxford: Oxford University Press.